



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Maintien

Question écrite n° 38528

Texte de la question

M Pierre Bourguignon demande à M le ministre de l'intérieur de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre pour que le type d'intervention des forces de l'ordre contre une manifestation de grévistes de l'éducation surveillée, le 2 février 1988, ne se reproduise pas. Sans qu'il y ait eu provocation, celles-ci avaient chargé violemment le cortège de grévistes, blessant plusieurs personnes dont certaines ont dû être placées en arrêt de travail, dont une pour une période de vingt-trois jours.

Texte de la réponse

Reponse. - de fonctionnaires de l'éducation surveillée se sont rendus en cortège à leur service, situé au 251, rue Saint-Honoré, 75001 Paris. Les manifestants ont tenté de pénétrer dans les locaux et ont violemment pris à partie les fonctionnaires composant le service d'ordre qui ont dû les repousser fermement. Au cours de ces heurts, un officier de paix et cinq gardiens de la paix ont été blessés. Une délégation ayant été reçue par le directeur de l'éducation surveillée, les manifestants se sont dispersés en fin d'après-midi. Par ailleurs, une personne s'étant constituée partie civile dans cette affaire, une procédure judiciaire est en cours et l'inspection générale des services a été saisie. En conséquence, il n'est actuellement pas possible de préciser les circonstances exactes des heurts entre manifestants et forces de l'ordre sans porter atteinte aux dispositions de l'article 11 du code de procédure pénale relatif au secret de l'instruction.

Données clés

Auteur : [M. Bourguignon Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38528

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : sécurité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1344

Réponse publiée le : 9 mai 1988, page 2075